

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° II-610

présenté par

Mme Sage, M. Benoit, M. Demilly, M. Favennec, M. Folliot, M. Gomes, M. Hillmeyer, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Piron, M. Reynier, M. Tuaiva et M. Philippe Vigier

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	500 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Conditions de vie outre-mer	500 000	0
TOTAUX	500 000	500 000
SOLDE	0	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	3 600 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Conditions de vie outre-mer	3 600 000	0
TOTAUX	3 600 000	3 600 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le contrat de projets de Polynésie française subit, pour 2017, des coupes drastiques : les autorisations d'engagement, prévues en faveur d'opérations définies dans le contrat de projets 2015-2020, passent de 22,7 millions d'euros en 2016 à 22,2 millions d'euros en 2017, et les crédits de paiement destinés à assurer le financement des opérations engagées au titre de l'ancien contrat diminuent de 25,5 millions d'euros en 2016 à 21,9 millions d'euros en 2017.

Cet amendement vise donc à maintenir le budget consacré au contrat de projets en augmentant de 0,5 millions en autorisation d'engagements et 3,6 millions d'euros en crédits de paiement l'action 02 « Aménagement du territoire » du programme 123 « Conditions de vie outre-mer » et en soustrayant les mêmes sommes sur l'action 02 « Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle » du programme 138 « Emploi outre-mer ».